

le magazine des Entreprises Adaptées

# la une

**unea**  
Union Nationale des Entreprises Adaptées

N° 27  
Janvier / Février 2016



**La RSE pour la  
compétitivité des  
entreprises**

**CAP RSEA,**  
**la responsabilité sociétale des Entreprises Adaptées**



**Valorisez vos engagements  
auprès de vos partenaires**



# la une

## ÉDITORIAL

**L**a responsabilité sociétale est une démarche de progrès pour toutes les entreprises. Elle s'inscrit dans une recherche de performance globale et permet de s'assurer que l'activité de l'entreprise est bénéfique pour la Société.

Le projet stratégique de l'UNEA, validé par notre assemblée générale, avait acté en 2013 un projet d'accompagnement des Entreprises Adaptées dans leur politique RSE. Ce projet est maintenant opérationnel depuis plus d'un an : Cap RSEA est une opération collective qui démontre la pertinence du modèle Entreprise Adaptée que nous prônons depuis de nombreuses années. Aujourd'hui près de 20 structures ont été accompagnées.

Ce nouveau numéro de notre magazine présente un dossier complet sur les enjeux d'une telle démarche pour les Entreprises Adaptées. L'UNEA, en construisant le programme RSEA basée sur le référentiel ISO 26000 a fait un choix clair pour la stratégie d'évaluation des Entreprises Adaptées : celui d'utiliser un référentiel d'évaluation identique à toute entreprise.

La RSE permet à l'entreprise à la fois de développer une vision à court, moyen et longs termes adaptée à ses propres enjeux, d'assurer la pertinence des actions menées, et de renforcer les relations avec les parties prenantes importantes de l'entreprise.

Ce dernier point est essentiel pour les Entreprises dont les critères liés à la RSE sont appelés à s'accroître. Que ce soit dans le privé ou dans le public, les organisations intègrent de plus en plus des objectifs de développement durable et de responsabilité sociétale dans leur politique d'achat. Les Entreprises Adaptées doivent en prendre conscience et adapter ainsi leurs offres.

A l'heure où nous portons une nouvelle ambition pour le secteur adapté, l'outil de l'évaluation RSE peut être une véritable vitrine confirmant que l'ADN de l'Entreprise Adaptée est construit sur les piliers du développement durable.

Notre engagement est intense pour défendre notre modèle et lui permettre un développement serein.

Je vous souhaite une très bonne lecture, et en ce début d'année, je souhaitais également vous présenter à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Jean-Marc Froger  
Président de l'UNEA

# la une

Le magazine des Entreprises Adaptées  
16, rue Martel – 75010 Paris  
Tel : 01 43 22 04 42 – Fax : 01 43 22 04 30  
[info@unea.fr](mailto:info@unea.fr) – [www.unea.fr](http://www.unea.fr)

Directeur de la publication : Sébastien Citerne  
Rédactrice en chef : Stéphanie Benaroc  
Rédaction : Stéphanie Benaroc, Franck Bernard,  
Sébastien Citerne  
Photo 1ère de couverture : © ThorstenSchmitt  
Création, réalisation : EA Les Papillons de jour  
Impression : Ethap



Portrait  
perspectives  
& évolutions

# Entreprises Adaptées

Informatique, Vie des bâtiments ou « Facility Management »,  
2 filières pour de nouveaux horizons.  
Une demande de valeur ajoutée qui évolue vers la Co-traitance.

# la une

## SOMMAIRE



Actualité

6

- La CNSA finance deux études sur la RQTH et l'orientation professionnelle ..... 6



Dossier RSE

7

- Quels enjeux pour les Entreprises Adaptées ? ..... 8
- Quels sont les enjeux pour le secteur adapté ? Point de vue du Président de l'UNEA ..... 8
- La responsabilité sociétale des Entreprises et des organisations. Concept et définition ..... 9
- Des formations RSE adaptées pour l'accompagnement et le développement du secteur ..... 11
- Recyclea : « Ces pratiques s'inscrivent sous le chapeau d'un projet durable d'entreprise avec une stratégie prenant en compte les générations futures » ..... 14
- L'Afnor : « L'UNEA a fait le bon choix en lançant le programme RSEA » ..... 15
- Société Générale : « Le développement de l'activité avec le secteur adapté est un axe fort de notre stratégie RSE » ..... 16
- L'ObsAR : « Les organisations intègrent de plus en plus des objectifs de développement durable et de responsabilité sociétale dans leurs politiques d'achat » ..... 17



Zoom sur les départements d'Outre-Mer

18

- Joseph Blombo : « Nous souhaitons un renforcement des relations commerciales entre les entreprises, les collectivités territoriales et les Entreprises Adaptées » ..... 19
- Création de la première Entreprise Adaptée en Guyane ..... 20
- ADAPEI de la Martinique : « Notre mission principale reste l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire » ..... 21
- L'Accessible : « Nous privilégions la proximité et la qualité de notre service » ..... 22
- Pilot Services Martinique : « Les entreprises réalisent, maintenant, l'intérêt de faire appel aux Entreprises Adaptées » ..... 22
- L'Entreprise Adaptée Les Tidalons engagée dans l'accompagnement social de ses salariés ..... 23



Actualité Juridique

24

- L'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ..... 24

## La CNSA finance deux études sur la RQTH et l'orientation professionnelle

Photo © Olivier Le Moal

**F**ace aux difficultés de recrutement des Entreprises Adaptées et d'obtention des éléments auprès des MDPH notamment en termes d'orientation professionnelle, l'UNEA et d'autres acteurs de l'emploi des personnes en situation de handicap, ont demandé des clarifications sur cette problématique.

La CNSA a donc décidé de financer deux études relatives à la RQTH et à l'orientation professionnelle.

Dans ce cadre, l'UNEA a été interviewée par le groupe de travail mis en place par la CNSA en novembre dernier. Par ailleurs, dix MDPH participent à cette étude (06, 31, 35, 56, 67, 71, 75, 78, 80, 95).

Laurence MARIN, chargée de mission scolarisation et insertion professionnelle CNSA, revient sur cette démarche. Explications.

Même s'il existe une définition du travailleur handicapé, l'évaluation des demandes de RQTH et d'orientation professionnelle est parfois complexe pour les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Afin d'optimiser le traitement de ces

demandes et de permettre aux institutions de répondre de manière efficace aux réalités de terrain, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) cherche à mieux outiller les MDPH.

Pour cela, elle finance deux études relatives à la RQTH et à l'orientation professionnelle.

Ces études ont été confiées à l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa). La première, conduite en 2014 avec un groupe test d'une douzaine de MDPH volontaires, a donné lieu à l'analyse de 150 situations pour lesquelles la décision d'accord ou de refus de RQTH s'avérait délicate.

Sur cette base, des cas types ont été créés et soumis au groupe test afin de repérer les critères qui prévalaient à la décision.

Les constats de l'étude peuvent inviter à préciser davantage le cadre réglementaire d'attribution de la RQTH, mais aussi à faire évoluer les pratiques.

Au niveau national, les observations de l'Ansa permettront notamment à la CNSA d'élaborer un support d'information destiné aux MDPH. Cet outil rassemblera en un seul document l'ensemble des informations juridiques et pratiques concernant la RQTH, issues

notamment des différentes publications de la CNSA.

L'orientation professionnelle est au cœur des préoccupations des MDPH. Mais il est parfois difficile pour elles de définir, entre marché du travail, centre de rééducation professionnelle (CRP) et établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), l'orientation professionnelle la mieux adaptée aux situations et aux besoins de parcours des personnes.

L'objectif de la seconde étude, qui a commencé en octobre 2015, est donc de faciliter le travail des MDPH et d'apporter des réponses mieux adaptées aux situations des travailleurs handicapés en déterminant :

- des bonnes pratiques et des pistes de solutions pour améliorer l'orientation professionnelle en MDPH (pratiques MDPH, dispositifs innovants, évolutions réglementaires, meilleure information de l'utilisateur et des partenaires...);

- des propositions permettant à la CNSA de créer un outil opérationnel pour les MDPH (de type référentiel de l'orientation).

Les résultats sont attendus pour mars 2016.



# La RSE pour la compétitivité des entreprises



## Quels enjeux pour les Entreprises Adaptées ?

**L**a responsabilité sociétale est une démarche de progrès qui s'inscrit dans une recherche de performance globale de l'organisation. Cette dernière se traduit notamment à travers 3 objectifs à atteindre :

- **Développer une vision à court, moyen et long terme adaptée à ses propres enjeux**

L'organisation est fondamentalement incluse dans notre société. Elle ne peut vivre en autarcie et rester indifférente aux problèmes économiques, sociaux ou environnementaux qui se posent. Dans les prochaines années, les entreprises les plus solides seront aussi celles qui contribueront au développement durable de notre Société.

- **Renforcer les relations avec les partenaires importants de l'organisation**

Une organisation quelle qu'elle soit vit grâce aux relations qu'elle développe avec ses parties prenantes (clients, collectivités, fournisseurs, salariés, etc.) L'identification et la caractérisation de ses parties prenantes est indispensable pour adapter son niveau de dialogue et maintenir des relations efficaces et pérennes.

- **Assurer la pertinence des actions menées par l'organisation**

Une démarche de RSE pousse à remettre en question les pratiques de son organisation sur de nombreux aspects : réduction des risques, qualité du dialogue social, rapport de l'organisation avec son territoire, qualité de vie au travail, productivité, sécurité, communication interne et externe, accompagnement socio-professionnel, impacts environnementaux, organisation de la gouvernance, etc. Le périmètre est très large et permet de prendre du recul sur ses pratiques et d'en assurer une cohérence globale.

Cette recherche de performance globale apporte une forte valeur ajoutée à l'organisation. En effet, le projet de l'organisation, porteur de sens et cohérent avec son environnement aussi bien au niveau de la stratégie, des pratiques que des résultats obtenus, véhicule une crédibilité certaine auprès des acteurs économiques et politiques.

Par ailleurs, la RSE représente une puissante opportunité pour développer le « travailler mieux ensemble ». Une fois que les salariés ont assimilé les enjeux liés à la RSE, qu'ils ont compris

le sens de la démarche d'entreprise et que cela peut mener à une meilleure relation entre eux et leurs partenaires (clients, fournisseurs, collègues, ...), ils sont naturellement enclins à travailler dans ce sens.

La création de valeur par la RSE nécessite donc un engagement qui traverse les différents métiers, les différents services et les différentes strates de l'entreprise. Il est, par exemple, avantageux de créer des groupes de travail rassemblant des managers issus de plusieurs métiers, de plusieurs services (Finances, RH, Commercial, Qualité, etc.). Ces groupes peuvent constituer un fort levier pour la diffusion des valeurs de l'Entreprise Adaptée. Une fois intériorisées par les managers et les encadrants, ces valeurs peuvent être communiquées et propagées par chacun d'entre eux dans son contexte, dans son service, dans son métier. Les valeurs clés de l'organisation, sa raison d'être, sont ainsi clarifiées et assimilées en prenant en compte les visions variées des multiples acteurs internes.

## Quels sont les enjeux pour le secteur adapté ?

### Point de vue du Président de l'UNEA

**I**nterrogé sur les enjeux du projet RSEA pour le secteur adapté, Jean-Marc Froger, le Président de l'UNEA, rappelle que cette opération collective démontre la pertinence du modèle Entreprise Adaptée que l'UNEA prône depuis de nombreuses années.

« L'UNEA propose cette opération collective en prônant un modèle vertueux d'Entreprise Adaptée et souhaite démontrer aux partenaires économiques et politiques la pertinence du modèle d'Entreprise Adaptée. Cette opération vise à mesurer la performance économique, sociale, sociétale et environnementale des Entreprises Adaptées à travers le modèle AFAQ 26000.

L'ambition de l'UNEA, d'amener 10% des adhérents à l'évaluation

RSE, nettement supérieure aux résultats actuels des PME françaises, est née d'une double évidence :

- D'une part que l'Entreprise Adaptée rendait régulièrement des comptes sur la performance sociale, économique et pouvait ainsi démontrer sereinement son engagement dans le développement durable.

- D'autre part que la vision de l'UNEA d'une Entreprise Adaptée respectueuse de la loi du 11 février 2005 et revendiquant une appartenance à l'Economie Sociale et Solidaire pouvait être précisée par des exemples factuels à l'appui de chaque critère du modèle AFAQ 26000.

Cette volonté de définir les conditions d'exercice de la mission d'une Entreprise Adaptée dans un cadre pérenne, transparent, éthique et responsable a

donné naissance à une collaboration avec AFNOR Certification pour construire, d'une part, un guide de préparation à l'évaluation selon le modèle AFAQ 26000 et, d'autre part, des dispositifs d'accompagnement d'un chargé de mission de l'UNEA afin de bénéficier d'une formation-action et du retour d'expérience de vos collègues engagés dans la même démarche.

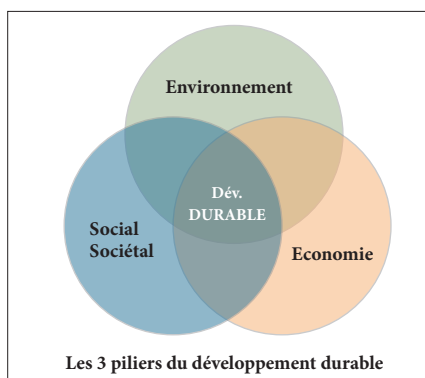
J'ai souhaité mettre en œuvre ce projet RSEA pour permettre aux Entreprises Adaptées de démontrer à l'ensemble de leurs parties prenantes que le modèle que nous défendons depuis plusieurs décennies répond, avec beaucoup d'évidence, aux principes du développement durable. »



# La responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) et des organisations (RSO).

## Concept et Définition

La Responsabilité Sociétale, c'est fondamentalement une nouvelle définition du cadre dans lequel s'inscrit la compétitivité des entreprises : elle vient assurer que l'activité d'une entreprise est véritablement bénéfique pour la Société. Peut-on imaginer une façon plus profonde d'assurer la pérennité d'une entreprise ?



La responsabilité sociétale est la contribution des organisations au développement durable qui consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable repose sur 3 piliers : la performance économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

Le modèle de l'Entreprise Adaptée est en pleine adéquation avec ce concept :

- L'équité sociale est l'essence de l'Entreprise Adaptée : créer et pérenniser des emplois pour des personnes en situation de handicap en leur permettant d'acquérir ou d'accéder à de nouvelles compétences,
- La performance économique est le moyen pour nos organisations d'accomplir la mission sociale

préalablement évoquée,

- L'environnement naturel et sociétal conditionne les pratiques de nos organisations.

La RSE repose sur la double idée que l'entreprise a une responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement dans lesquelles elle évolue, et que la performance d'une entreprise se mesure non seulement en matière de résultats financiers mais également de prise en compte de cette responsabilité sociale et environnementale dans ses processus de management. Il existe

ses faiblesses et de hiérarchiser ses priorités... En parallèle, la formation des décideurs ainsi que la sensibilité des collaborateurs sont des éléments clés dans la réussite de la démarche.

Par ailleurs, pour définir le périmètre de leur responsabilité sociétale, la norme ISO 26000 invite les organisations à articuler leur démarche autour de sept questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les loyautés des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et

**“ La RSE repose sur la double idée que l'entreprise a une responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement ”**

différents niveaux de maturité de la RSE dans les entreprises, qui est fonction de la gouvernance ou du degré d'intégration de la RSE dans la stratégie globale de l'entreprise, de sa capacité à être transparente vis-à-vis de sa performance RSE, ainsi que du degré de prise en compte et d'ouverture de l'entreprise à son écosystème (les parties prenantes mais également l'ensemble de sa chaîne de valeur).

### Initier une démarche de RSE

Le diagnostic est le point de départ pour passer à l'action en étant pragmatique et en formalisant des objectifs de progrès pertinents et réalistes. Il permet de prendre conscience des impacts de l'organisation sur la société, de reconnaître toutes ses parties prenantes, de mesurer ses forces et

développement local. Ces questions centrales visent à identifier les domaines d'actions pertinents sur lesquels l'organisation va pouvoir se baser pour fixer ses priorités et mettre en place ses propres actions.

**Pour aider les Entreprises Adaptées à réaliser leur diagnostic RSE, former les décideurs et/ou managers ou encore identifier les domaines d'actions pertinents, l'UNEA propose plusieurs dispositifs décrits dans la suite de ce dossier.**

## LES RÉFÉRENTIELS DANS LE DOMAINE DE LA RSE

ISO 26000	LES SYSTÈMES D'ÉVALUATION
<p>ISO 26000 est l'unique norme internationale qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociale. Ce document décrit les principes et thèmes que recouvre la responsabilité sociétale et propose une méthode d'appropriation et de mise en œuvre dans une organisation. Elle donne un cadre international de comportement à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, syndicats,...) quelle que soit sa taille, ses domaines d'actions. La norme ISO 26000 respecte les grands textes fondateurs internationaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail,...</p>	<p>L'ISO 26000 n'est pas certifiable. Afin de permettre aux organisations de se positionner vis-à-vis des recommandations de l'ISO 26000, différents modèles d'évaluation sont proposés par l'Afnor, Veritas, SGS ; mais elles sont toutes basées sur un même référentiel, ISO 26000.</p> <p>Dans la démarche mise en place par l'UNEA, nous apprécions le modèle de l'Afnor, AFAQ 26000, car il bénéficie d'une plus longue expérience que les autres et surtout, les résultats sont facilement exploitables dans une démarche de progrès. C'est d'ailleurs le système d'évaluation RSE le plus utilisé en France actuellement.</p>
 <p>International Organization for Standardization</p>	
<p><b>ARTICULATION DES DIFFÉRENTES NORMES ISO</b></p> <p>ISO 14001, ISO 9001 sont complémentaires et compatibles avec la norme ISO 26000.</p> <p>Norme de recommandations, l'ISO 26000 permet d'alimenter la réflexion stratégique des organisations. Elle se situe donc plus en amont et peut conduire par exemple à engager une démarche ISO 9001 pour optimiser la relation client ou une démarche ISO 14001 pour organiser et crédibiliser la prise en compte de l'environnement dans le fonctionnement de l'organisation. Il en va de même pour les outils tels qu'OHSAS 18001, le GRI, les écolabels, le Bilan Carbone *... qui apportent des réponses méthodologiques, opérationnelles ou de reconnaissances sur certains aspects de la mise en œuvre de la norme ISO 26000.</p>	<p><b>L'ÉVALUATION EST UN OUTIL, PAS UNE FINALITÉ !</b></p> <p>S'engager dans une démarche de RSE est avant tout une démarche de progrès qui s'inscrit dans une recherche de performance globale.</p> <p>L'objectif n'est pas de réaliser une évaluation supplémentaire, mais elle peut-être une étape et une opportunité d'étalonner ses pratiques.</p> <p>A l'inverse d'une démarche de certification, il n'est pas nécessaire de répondre à tous les points de la norme pour se lancer dans l'évaluation de la RSE.</p>

## DES FORMATIONS RSE ADAPTEES POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

**A** fin d'accompagner les Entreprises Adaptées dans leur démarche de RSE, l'UNEA propose différents dispositifs de formation, d'accompagnement et d'informations.

### UNE FORMATION ACTION POUR INITIER SA DEMARCHE RSE



Je suis novice en RSE

#### 1.1 Module de base

3 jours de formation  
+ 1 jour d'accompagnement  
+ 1 autodiagnostic simplifié

#### 1.2 Module en option

1 jour de formation  
+ 1 jour d'accompagnement  
3 thèmes possibles en fonction des résultats de l'autodiagnostic



Evaluation RSE

### Objectifs de l'accompagnement

- Comprendre les fondamentaux de la RSE
- Savoir initier une démarche de RSE
- Réaliser un diagnostic RSE de l'Entreprise Adaptée
- Mobiliser les acteurs internes
- Comprendre le déroulement d'une évaluation
- Savoir préparer son évaluation
- Identifier et initier des actions RSE concrètes et adaptées au contexte de l'organisation

### Contenus de la formation

Cette formation action, qui s'adresse en priorité aux organisations qui débutent dans la RSE, est constituée de 2 modules : un module base qui forme le tronc commun et un module en option qui permet d'en faire une formation à la carte en fonction de vos besoins.

Dans un premier temps, le module de base débute par 2 jours de formation « Démarche RSE ». Les participants aborderont les concepts et principes de la RSE, découvriront des retours d'expérience d'Entreprises Adaptées et les outils et méthodes proposés par l'UNEA.

Suite à cette première étape, le chargé de mission RSEA de l'UNEA se déplace sur le site de l'Entreprise Adaptée afin de réaliser un premier diagnostic RSE

de l'organisation, une sensibilisation RSE des acteurs internes (salariés, management, etc.) et surtout identifier les grands axes d'amélioration prioritaires.

Ce premier module se clôture par une journée de formation complémentaire sur l'évaluation AFAQ 26000. Celle-ci permettra de préparer sereinement l'évaluation de son organisation en connaissant le déroulé concret d'une évaluation, les critères et le système de notation dédié. Les témoignages d'évaluateurs étayeront cette formation de préparation.

Dans un deuxième temps, en fonction des premiers axes d'amélioration identifiés lors du diagnostic RSE, l'Entreprise Adaptée peut choisir une ou plusieurs thématiques de formation parmi les 3 suivantes :

- Stratégie RSE et gouvernance : identification des enjeux RSE, analyse des parties prenantes et de la sphère d'influence, organisation de la gouvernance,
- Pratiques opérationnelles : ressources humaines, modes de production, achat, ancrage territorial, communication,
- Indicateurs et reporting RSE : suivi de la performance économique, sociale et environnementale.

Chaque thématique est traitée de façon similaire : une journée de formation

avec des méthodes proposées et des retours d'expérience puis 1 jour d'accompagnement sur site avec identification d'une ou plusieurs actions concrètes et adaptées au contexte de l'organisation.

Au final, l'Entreprise Adaptée maîtrise les fondamentaux de la RSE, bénéficie d'une formation action adaptée à son contexte et ses besoins. Grâce aux journées sur site, l'Entreprise Adaptée engage plus facilement sa démarche de progrès RSE.

**Prix :** 4 800 € net de taxe pour le module de base + 2 400 € par option

**Quand :** 3 sessions par an : février, juin et octobre 2016

### Le financement du programme

L'ensemble des structures qui ont participé au programme de formation ont pu bénéficier de co-financements sur cette formation.

N'hésitez pas à contacter Franck Bernard (fbernard@unea.fr) qui a établi des trames de demandes de dossiers (subvention spécifique, FRAC, ...).

## UN ACCOMPAGNEMENT POUR PERFECTIONNER SA DEMARCHE



Je maîtrise le sujet mais j'ai un besoin spécifique

**2.1 Diagnostic de l'organisation**

Autodiagnostic à réaliser par l'organisation

**2.2 Analyse du besoin**

1 échange sur site ou à distance

**2.3 Accompagnement sur mesure**

- développement d'outils
- Sensibilisation des équipes
- Préparation à l'évaluation
- Etc.



Evaluation RSE

**Objectifs de l'accompagnement**

- Evaluer le niveau de maturité RSE de l'organisation
- Identifier les besoins vis-à-vis de la démarche RSE
- Développer la démarche RSE en répondant à un besoin spécifique (sensibilisation salariée, identification des enjeux RSE, etc.)

**Contenus de l'accompagnement**

L'accompagnement proposé par l'UNEA s'adresse essentiellement à des organisations ayant une certaine maturité en termes de RSE. Sa réalisation se passe en 3 temps : réalisation d'un autodiagnostic RSE par l'Entreprise Adaptée, une identification des besoins puis un accompagnement sur mesure et dimensionné en fonction des contraintes et des besoins de l'organisation.

L'autodiagnostic RSE est directement réalisé par l'organisation via un questionnaire librement téléchargeable sur le site [www.rsea.unea.fr](http://www.rsea.unea.fr). Bien que le questionnaire soit facilement accessible, il nécessite un certain niveau de connaissance en termes de RSE comme connaître les 7 questions centrales, les enjeux RSE de son organisation ou encore maîtriser le concept de la sphère d'influence.

Sur la base des résultats de l'autodiagnostic, le chargé de mission RSEA de l'UNEA avec le gérant et/ou le responsable QSE/RSE de l'organisation identifient les axes de travail et les besoins spécifiques de l'Entreprise Adaptée pour développer sa démarche de RSE. Cela se concrétise par une réunion d'une à deux heures en physique ou à distance.

Grâce aux deux étapes préalablement décrites, l'UNEA proposera un accompagnement répondant aux besoins de l'Entreprise Adaptée. Cela peut prendre des formes diverses en fonction des besoins : une formation sur un sujet donné, une sensibilisation des équipes à la RSE, développement et déploiement d'outils RSE, coaching d'un correspondant RSE, etc.

**Prix**

- Autodiagnostic et analyse du besoin : gratuit
- Accompagnement sur mesure : prix à définir en fonction de la prestation (base tarifaire 1 200 €/jr)

**Quand :** En fonction des demandes et des disponibilités de l'UNEA

**LES ENTREPRISES ADAPTÉES SE MOBILISE AUTOUR DE LA RSE**

19 Entreprises Adaptées ont suivi l'accompagnement RSEA proposé par l'UNEA et/ou ont réalisé une évaluation AFAQ 26000 de leur organisation.

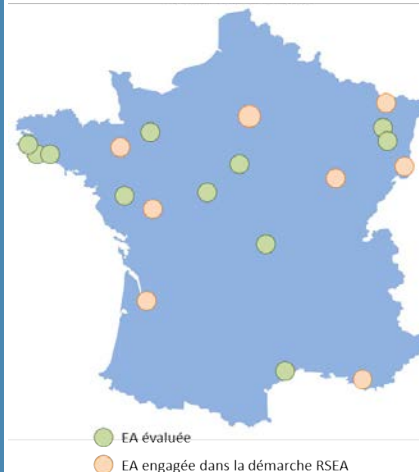
Parmi les Entreprises Adaptées évaluées à ce jour, 2 obtiennent le niveau Exemplaire et 3 le niveau Confirmé.

4 autres structures ont été évaluées en fin d'année 2015, les résultats seront connus courant janvier 2016.

Pour rappel, il existe 4 niveaux au sein de l'AFAQ 26000 : initial (<300 pts), progression (300 à 500 pts), confirmé (500 à 700 pts), exemplaire (700 à 1000 pts). Sur toutes les organisations évaluées par l'Afnor, seulement 30% obtiennent plus de 500 points.

Ces premiers résultats encourageants confirment que le modèle Entreprise Adaptée que nous défendons depuis plusieurs décennies répond aux principes du développement durable.

Les Entreprises Adaptées engagées dans une démarche de RSE





## DES JOURNÉES RSE REGIONALES

L'UNEA organise également des réunions en région pour découvrir et échanger sur la mise en œuvre de la RSE au sein des Entreprises Adaptées.

### Objectifs

- Comprendre l'intérêt d'une démarche de RSE,
- Découvrir des retours d'expérience et des exemples de mise en œuvre dans les Entreprises Adaptées,
- Approfondir un sujet spécifique en lien avec la RSE : identification des enjeux, dialogue sociale, implication des salariés, etc.

Ce dispositif propose aux Entreprises Adaptées géographiquement proches de se réunir pour échanger sur une thématique RSE de leurs choix. Contrairement aux formations, le programme est très flexible en fonction des demandes : sensibilisation à la RSE, temps d'échanges sur le reporting RSE, atelier pour comprendre les achats responsables, etc.

Ces temps d'échanges et d'informations peuvent se dérouler sur une demi-journée ou une journée entière en fonction des disponibilités et des besoins des participants. La planification se fait en fonction des

demandes des Entreprises Adaptées d'un même territoire, l'UNEA vous invite à vous manifester auprès de votre délégué régional.

**Prix :** 100 € /participants (pour 10 participants)

**Quand :** En fonction de la demande sur un territoire

## UN CLUB RSEA

Convaincu qu'en travaillant en réseau et en bonne collaboration, le secteur adapté sera plus fort demain, l'UNEA propose des moyens de créer du partage et des échanges entre les Entreprises Adaptées. Le Club RSEA est un de ces moyens et il comprend deux outils : une plateforme internet et des rencontres des correspondant RSE.

### Une plateforme internet RSEA

Cette plateforme a pour objectif de faciliter les échanges et le partage d'expériences. Elle est librement accessible à toutes les Entreprises Adaptées et comprend plusieurs outils :

- Un site d'information présentant le projet RSEA et un blog d'actualités autour de la RSE,
- Un forum pour discuter de la RSE dans les Entreprises Adaptées,

- Une GED (Gestion Electronique de Document) pour partager des ressources documentaires (guides, outils, études, enquêtes, films, etc.),

- Un annuaire des personnes participant aux Club RSEA pour faciliter la prise des contacts et les échanges.

Pour participer, il suffit de vous rendre sur le site internet : [www.rsea.unea.fr](http://www.rsea.unea.fr).

Le forum et la GED sont réservés aux Entreprises Adaptées inscrites sur le site. Il suffit de compléter le formulaire et vous recevrez une validation par mail. Afin d'assurer un accès exclusif aux Entreprises Adaptées, votre inscription devra préalablement être validée par l'UNEA.

**Prix :** Gratuit

**Quand :** Toujours disponible

## RENCONTRE DES CORRESPONDANTS RSE

Des rencontres entre les correspondants RSE des Entreprises Adaptées ayant suivi la démarche de l'UNEA sont organisées 2 fois par an. L'objectif de ces rencontres est double : visiter une Entreprise engagée dans la démarche et mener des ateliers de réflexion sur une thématique précise de la RSE.

Contrairement aux journées RSE régionales, ces réunions sont réservées aux Entreprises Adaptées ayant participé à la formation et/ou à l'accompagnement RSEA proposés par l'UNEA. Cette restriction permet d'assurer un niveau de maîtrise des sujets RSE homogène et facilite les groupes de travail sur des sujets pointus.

**Prix :** Gratuit, réservé aux Entreprises Adaptées ayant bénéficié de l'accompagnement UNEA ou ayant réalisé une évaluation AFAQ 26000

**Quand :** 2 fois par an : Mars 2016, Octobre 2016

## Recyclea : « Ces pratiques s'inscrivent sous le chapeau d'un projet durable d'entreprise avec une stratégie prenant en compte les générations futures »



Photo © UNEA



Photo © UNEA



Photo © UNEA

**L'**Entreprise Adaptée Recycléa a suivi la formation RSEA mise en place par l'UNEA. En octobre dernier, elle a réalisé une évaluation Afaq 26000 par l'Afnor. Sébastien Raynaud son dirigeant revient sur l'intérêt de la démarche.

**UNEA : Vous avez suivi la formation RSEA proposée par l'UNEA en octobre 2014. Quels ont été vos motivations de participation ? Quelles ont été vos impressions tout au long du cursus ?**

**Sébastien Raynaud :** La motivation initiale portée par les dirigeants de RECYCLEA est de démontrer, au travers d'une évaluation ISO 26 000, que le modèle Entreprise Adaptée à dans son ADN des valeurs qui sont communes aux sept questions centrales.

RECYCLEA, plus précisément, est une jeune Entreprise adaptée créée en 2011 qui a fait le pari dès le départ de se certifier ISO 9001 et 14001. Pour nous, ces certifications s'inscrivent sous le chapeau d'un projet durable d'entreprise avec une stratégie prenant en compte les générations futures.

Par conséquent, le projet RSEA et sa formation nous ont paru pertinents. Cela nous permettait d'avoir plus

d'outils et de traduire les critères de l'ISO 26000 dans notre stratégie.

Au départ, après les deux premiers jours, j'ai d'abord eu l'impression d'avoir signé pour un cursus chronophage qui allait me demander énormément de travail et de remises en cause. Mais dès les dates suivantes, avec l'aide des intervenants et de Franck Bernard, le chef de projet RSEA de l'UNEA, j'ai réussi à appréhender et valoriser nos bonnes pratiques sans avoir à révolutionner quoi que ce soit ni produire des dizaines de documents et d'indicateurs. Le parcours est intéressant car il permet de prendre de la hauteur sur sa structure et d'échanger collectivement avec d'autres Entreprises Adaptées.

**“ Le modèle Entreprise Adaptée à dans son ADN des valeurs qui sont communes aux sept questions centrales. ”**

**UNEA : Au début du mois d'octobre dernier, vous avez réalisé une évaluation AFAQ 26000 par l'Afnor ... Quel est votre retour d'expérience d'évaluation ? En quoi vous a-t-elle été utile ?**

**SR :** C'est un moment spécial où l'évaluateur se veut plus intrusif qu'un auditeur. On est plus sur un aspect conceptuel que purement terrain. Toutefois, il s'agit d'un exercice

formidable qui permet d'avoir un vrai regard sur sa structure.

**UNEA : Quel est le retour sur investissement, matériel et surtout immatériel, de votre mobilisation dans cette démarche RSE ?**

**SR :** Pour l'instant, nous n'avons eu qu'une restitution à chaud. Nous attendons avec impatience le rapport plus que la note, car cela va nous permettre de nous saisir des axes stratégiques et de définir une stratégie à trois ans visant l'excellence en termes de RSE.

Bien sûr, nous valoriserons cette démarche auprès de nos donneurs d'ordre qui sont demandeurs et, surtout, je pense que nos parties prenantes internes et externes en seront les premiers bénéficiaires.

**UNEA : Selon vous, avec votre expérience, votre ADN d'Entreprise Adaptée a-t-il été un facilitateur dans le déploiement de votre démarche RSE ?**

**SR :** C'est évident ! Le modèle Entreprise Adaptée est un modèle vertueux qui de par son ADN répond en tout ou partie aux sept questions centrales. Pour moi, cette évaluation doit être déployée sur les Entreprises Adaptées afin de devenir une norme pour notre modèle.

## L'Afnor : « L'UNEA a fait le bon choix en lançant le programme RSEA »



Photo © LD

**P**artenaire de l'UNEA dans le projet RSEA, l'Afnor a accompagné, dès le début, l'instance représentative dans la mise en place de cette formation avec notamment la rédaction d'un guide dédié aux Entreprises Adaptées.

**Benjamin Perdreau, Chef de produit RSE Afnor Certification, nous donne sa vision stratégique de ce projet pour le secteur adapté.**

**UNEA : Vous vous êtes engagés comme partenaire du projet RSEA aux côtés de l'UNEA. Quel intérêt portez-vous précisément dans la mise en œuvre de cette formation ?**

**Benjamin Perdreau :** Le projet lancé par l'UNEA pour accompagner les Entreprises Adaptées à la mise en place d'une démarche de responsabilité sociale est exemplaire dans sa construction. Il est normal, pour AFNOR Certification, leader français sur l'évaluation RSE, de s'associer à l'UNEA pour ce projet. Celui-ci comprend une phase de formation, puis d'accompagnement et, in fine, d'évaluation. La phase de formation collective, durant laquelle nous intervenons, permet aux Entreprises Adaptées de se rencontrer, d'appréhender les concepts clés de la RSE et de partager les bonnes pratiques déjà mises en place dans leurs organisations. Cette phase collective est très importante pour constituer un club RSE au sein de l'UNEA. En alternance avec ces séances de formation collective, l'UNEA intervient directement dans les entreprises pour diagnostiquer la démarche actuelle et les éléments restant

à mettre en place pour aboutir à une démarche de responsabilité sociale mature.

**UNEA : Selon vous, quels sont les enjeux pour les Entreprises Adaptées de développer leur démarche RSE et d'en réaliser une évaluation ? Cette dernière est-elle accessible à toutes les entreprises, y compris aux PME et TPE ?**

**BP :** L'évaluation AFAQ 26000 est accessible à toutes les entreprises. Sur les 300 réalisées, plus des 2/3 ont été réalisées dans des PME et TPE.

Les enjeux pour les Entreprises Adaptées de développer leur démarche RSE et d'en réaliser une évaluation sont aussi bien interne qu'externe. En interne, la mise en place d'une démarche RSE est souvent un projet fédérateur permettant de mobiliser les équipes dont elles sont un acteur essentiel. La RSE permet de prévenir les risques environnementaux et sociaux mais aussi de stimuler l'innovation en développant de nouvelles activités. Le regard externe apporté par une évaluation amène à l'Entreprise Adaptée de nouveaux sujets de réflexion ou d'approfondissement pour améliorer leur démarche.

En externe, avoir une reconnaissance par un tiers sur la maturité de la démarche RSE permet de répondre aux demandes des clients en termes de développement durable. Cet affichage va rendre plus visible l'Entreprise Adaptée et ainsi augmenter les parts de marché. Cette évaluation permet aussi de confirmer la performance économique, sociale et environnementale des entreprises évaluées.

**UNEA : Existe-t-il des secteurs en pointe sur ces démarches RSE ? Comment se placent les Entreprises Adaptées par rapport aux entreprises dites classiques ?**

**BP :** Certains secteurs d'activités sont clairement plus en avance que d'autres sur le sujet de la responsabilité sociale. Ces derniers ont souvent mené une réflexion au niveau de leur organisation professionnelle pour aboutir à une stratégie et à une politique de responsabilité sociale, représentatives des enjeux rencontrés dans le métier. Les filières en avance de phase sont les

entreprises du paysage avec l'UNEP, les bailleurs sociaux, les SCOP du BTP, l'agro-alimentaire. Les Entreprises Adaptées, par la mise en place du programme RSEA, font parties de ces secteurs en pointe sur la RSE.

**UNEA : Dans un entretien, Olivier Peyrat, le Directeur Général du groupe AFNOR, affirmait que « chaque secteur doit affirmer sa stratégie de certification ». Que conseillez-vous aux Entreprises Adaptées confrontées à la multiplication des normes ?**

**BP :** Attention, il ne faut pas confondre les normes, d'application volontaire, telles que l'ISO 26000 ou ISO 9001 et la réglementation dont l'application est obligatoire. Les normes AFNOR ont un caractère volontaire. S'y conformer n'est pas une obligation. Elles traduisent l'engagement des entreprises de satisfaire un niveau de qualité et de sécurité reconnu et approuvé. Les normes AFNOR peuvent soutenir la réglementation en étant citées comme document de référence. Sur les 35 000 normes AFNOR existantes, seules 2% sont des normes d'application obligatoire.

Une norme définit des caractéristiques et des règles volontaires applicables aux activités. Elle est le consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un marché ou d'un secteur d'activité. Elle permet de définir un langage commun entre les acteurs économiques-producteurs, utilisateurs et consommateurs, de clarifier, d'harmoniser les pratiques et de définir le niveau de qualité, de sécurité, de compatibilité, de moindre impact environnemental des produits, services et pratiques. Elles facilitent les échanges commerciaux, tant nationaux qu'internationaux, et contribuent à mieux structurer l'économie et à faciliter la vie quotidienne de chacun.

L'UNEA, en lançant le programme RSEA basé sur l'ISO 26000, norme de référence sur la responsabilité sociale des organisations, a fait le bon choix pour la « stratégie de certification » des Entreprises Adaptées. L'ISO 26000 fournit des lignes directrices quant à la mise en place d'une démarche de responsabilité sociale.

## Société Générale : « Le développement de l'activité avec le secteur adapté est un axe fort de notre stratégie RSE »



Photo © LD

**P**artenaire de l'UNEA depuis de nombreuses années, Société Générale a soutenu le projet RSEA.

Interrogé sur ce partenariat, Christel Marivin, Chargée de mission Achats Secteur Adapté - Mission Handicap, répond à nos questions.

**UNEA :** Société Générale est partenaire de l'UNEA dans le cadre du Pacte de professionnalisation mis en place en 2011 à la suite du Pacte pour l'Emploi. Depuis, votre entreprise contribue au développement du secteur adapté notamment au travers du projet RSEA. Quels intérêts portez-vous dans ce projet ?

**Christel Marivin :** Société Générale en tant qu'employeur responsable est très attachée à ce type de démarche et souhaite que ces partenaires soient aussi parties prenantes dans ce genre

de démarche. Ce projet amène à la sensibilisation et à la mobilisation des Entreprises Adaptées autour du sujet de la RSE. Elle contribue à la performance économique de l'entreprise. Pour cela, elles doivent intégrer dans leurs activités, des préoccupations d'ordre social, environnemental et économique, formant ainsi les 3 piliers du Développement Durable. Il aide à l'accompagnement des Entreprises Adaptées à la certification AFAQ 26000.

**UNEA :** D'après vous, quels sont les enjeux pour les Entreprises Adaptées de structurer et rendre compte de leur engagement RSE ?

**CM :** Par nature, les Entreprises Adaptées s'inscrivent dans une démarche durable

**UNEA :** Dans une interview, vous déclariez collaborer étroitement avec le secteur adapté « avec la volonté de travailler sur des activités à valeur ajoutée et de renforcer notre maillage national ». Quelle place donnez-vous à la RSE dans vos démarches de sous-traitance avec le secteur adapté ?

**CM :** Pour Société Générale, le développement de l'activité avec le secteur adapté est un axe fort de notre stratégie RSE, sur le volet employeur responsable. Les achats avec ce secteur sont coordonnés par une équipe RSE au sein de notre direction des achats. Les critères liés à la RSE et notamment au recours aux acteurs des secteurs adaptés et protégés sont appelés à s'accroître. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre notre

**“ Pour Société Générale, le développement de l'activité avec le secteur adapté est un axe fort de notre stratégie RSE, sur le volet employeur responsable ”**

de l'emploi. Il s'agit de les aider à trouver de nouvelles opportunités commerciales vertueuses et responsables :

- améliorer les pratiques de l'entreprise vis-à-vis de la RSE,
- renforcer le positionnement commercial des Entreprises Adaptées,
- démontrer l'engagement et le modèle vertueux des Entreprises Adaptées avec la certification AFAQ 26000.

partenariat avec les secteurs adaptés et protégés et ainsi continuer d'accroître notre chiffre d'affaires pour répondre à notre obligation légale de taux d'emploi bien sûr mais aussi professionnaliser le secteur et permettre une plus grande perméabilité des passerelles avec nos fournisseurs, les entreprises du secteur ordinaire comme la nôtre en matière de recrutement. Nous avons aussi le rôle de promouvoir au sein de Société Générale le professionnalisme des Entreprises Adaptées.

### FOCUS SUR LA PREMIÈRE RENCONTRE DES CORRESPONDANTS RSE

Le 21 octobre dernier a eu lieu à Orléans, chez l'Entreprise Adaptée TPC SCOP SA, la première rencontre des correspondants RSE qui a réuni une dizaine de personnes. La matinée a été consacrée aux actions RSE menées par TPC et leur mise en application concrète. L'après-midi, les participants ont échangés sur 3 sujets propres à la RSE : « Comment identifier ses enjeux RSE ? », « déroulement d'une évaluation AFAQ 26000 », « évolution des outils et méthodes RSE proposés par l'UNEA ».



## L'ObsAR : « les organisations intègrent de plus en plus des objectifs de développement durable et de responsabilité sociétale dans leurs politiques d'achat »



Photo © LD

Interrogé pour *La Une*, Gérard Brunaud, Secrétaire Général de l'ObsAR (Observatoire des Achats Responsables), Ancien Chargé de mission interministérielle « Politique d'achats responsables » explique les attentes des acheteurs concernant l'engagement RSE des entreprises.

**UNEA : Les achats responsables sont de plus en plus intégrés par les donneurs d'ordres. Quelles sont les principales attentes aujourd'hui des acheteurs en termes de RSE vis-à-vis des fournisseurs en général, et plus particulièrement des Entreprises Adaptées ?**

**Gérard Brunaud :** Effectivement, que ce soit dans le privé ou dans le public, les organisations intègrent de plus en plus des objectifs de développement durable et de responsabilité sociétale dans leurs politiques d'achat. C'est un vrai critère de différenciation entre les offres, à qualité de prestation égale et prix équivalent. Certains acheteurs s'y lancent encore timidement, à hauteur de 5 % de la note globale, d'autres le font plus volontairement, jusqu'à accorder un poids de 15 ou 20 % à ce critère.

Les acheteurs commencent à dépasser le recours aux Entreprises Adaptées pour « récupérer » des équivalences ETH (Emploi Travail Handicap) et éviter de payer une trop forte contribution à l'AGEFIPH ou au FIPHFP. Ils reconnaissent la qualité des prestations, donc ils considèrent de plus en plus les Entreprises Adaptées comme des fournisseurs comme les autres, avec même un petit avantage supplémentaire sur l'aspect social.

Ils attendent aussi de leurs fournisseurs le respect de l'environnement, à travers l'utilisation de process économes et de transport non polluant, la gestion des déchets, le recyclage ... Ils sont aussi allergiques aux risques, donc sensibles à la bonne gouvernance, qui associe les parties prenantes, notamment dans l'éco-système territorial. Alors, oui, si elles sont également porteuses de ces bonnes pratiques environnementales et de développement économique local, les valeurs « sociétales » de ces Entreprises Adaptées feront la différence aux yeux des acheteurs responsables.

**UNEA : Est-ce important que les fournisseurs, notamment les Entreprises Adaptées, démontrent leurs engagements RSE ?**

“ **Les acheteurs considèrent de plus en plus les Entreprises Adaptées comme des fournisseurs comme les autres, avec même un petit avantage supplémentaire sur l'aspect social.** ”

**GB :** Bien sûr, les acheteurs demandent des éléments probants sur ce que présentent les fournisseurs, y compris les Entreprises Adaptées, évidemment. Ils veulent qu'on leur démontre que ce ne sont pas de simples allégations. Ils veulent des références solides, donc des certifications, le respect de normes ou encore des labels, ou du moins la preuve

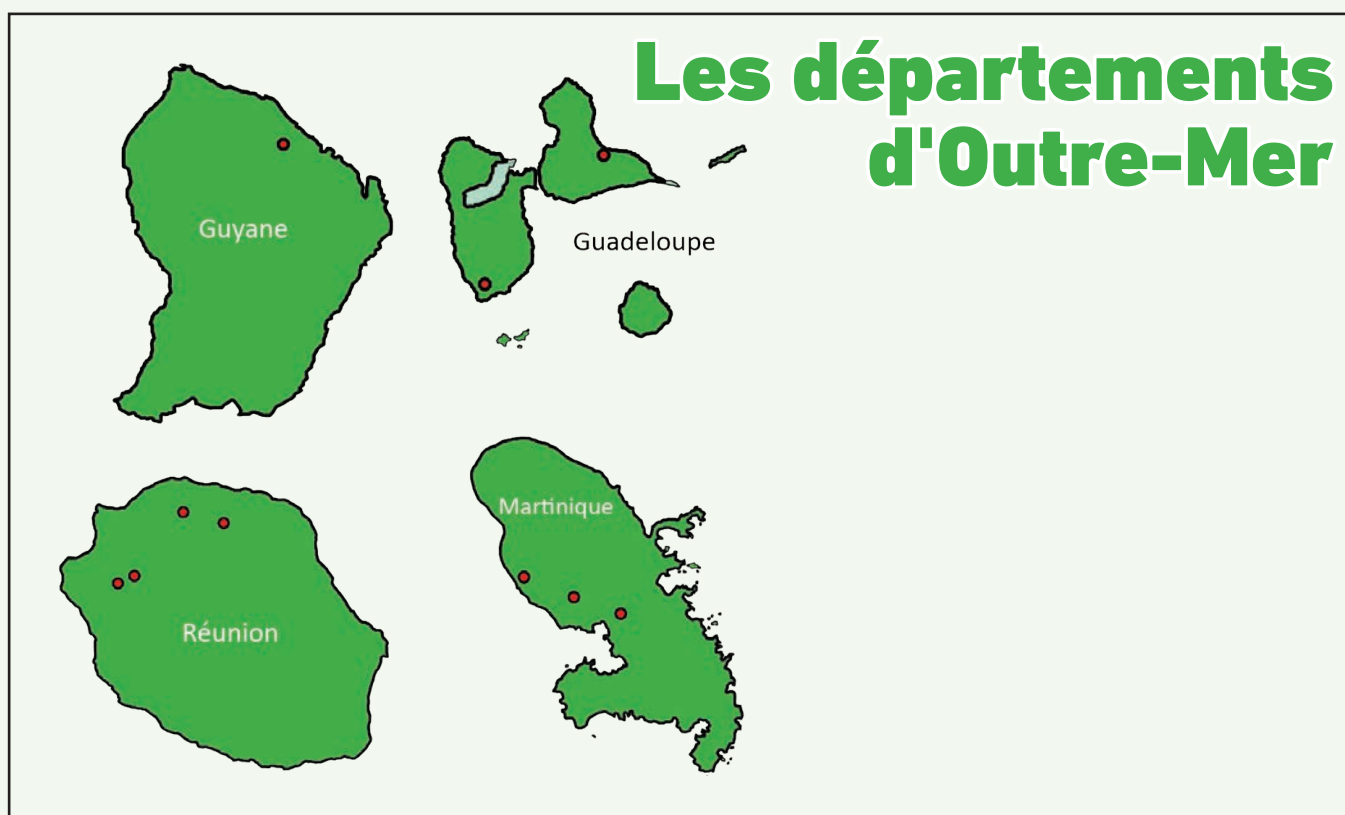
de caractéristiques équivalentes.

En ce qui concerne la RSE c'est plus complexe car il y a peu de normes « certifiantes » et beaucoup trop de questionnaires divers et variés auxquels répondre... L'ObsAR travaille à rendre ces approches plus cohérentes : la norme française « achats responsables » (NF X 50-135) réalisée avec l'AFNOR y contribue. C'est la première déclinaison sectorielle et opérationnelle d'ISO 26000 et elle sera bientôt suivie d'une norme internationale ISO 20400 « sustainable procurement » (approvisionnement responsable) à laquelle nous avons beaucoup contribué.

**UNEA : Selon vous, une évaluation AFAQ 26000 peut-elle faciliter la réponse aux appels d'offres ou faire la différence vis-à-vis d'un fournisseur sans évaluation ?**

**GB :** Bénéficier d'une évaluation AFAQ 26000 est un excellent exercice, de la même façon que d'obtenir un label RSE comme le Label LUCIE, par exemple, auquel l'ObsAR participe (et dont l'AFNOR est certificateur avec Vigeo). C'est d'abord intéressant pour l'entreprise elle-même, qui peut ainsi étalonner ses pratiques et s'engager dans une démarche de progrès. C'est aussi, effectivement, un élément de différenciation positive, un réel avantage compétitif. Ce que je vous dis là est valable pour des acheteurs privés, mais pas encore pour le secteur public où la prise en compte de la politique générale RSE du fournisseur est interdite par

la réglementation, qui ne regarde que le produit ou le service vendu. Mais nous arriverons à faire admettre que les conditions de production et de commercialisation soient un des critères du « mieux-disant » prévu dans le prochain décret sur les marchés publics.



**On dénombre 12 Entreprises Adaptées sur l'ensemble des départements.**

**En 2015, la Guyane a vu sa première Entreprise Adaptée créée. D'autres sont déjà en cours de création.**

**Fortement touchée par le chômage, cette région a la possibilité de faciliter l'inclusion sociale et l'épanouissement de la personne en situation de handicap.**

**Zoom sur les départements d'Outre Mer.**



## Joseph Blombo: "Nous souhaitons un renforcement des relations commerciales entre les entreprises, les collectivités territoriales et les Entreprises Adaptées"

**D**élégué régional de l'UNEA depuis 12 ans pour la région d'Outre Mer, Joseph Blombo, anime les Entreprises Adaptées réparties sur quatre îles géographiquement très éloignées. Evoquant les problématiques et les évolutions du secteur adapté dans la région, il dresse un état des lieux dans une interview accordée à *La Une*.



Photo © LD

**UNEA :** Vous êtes Délégué régional de l'UNEA depuis 13 ans. Vous représentez l'ensemble des territoires d'Outre-Mer, territoire très étendu. Pouvez-vous nous parler du fonctionnement de la région ? Comment le réseau est-il animé ?

**Joseph Blombo :** Notre territoire est très étendu. Il est difficile au vue de la distance d'organiser des rencontres. Pour autant, j'estime que c'est mon rôle en tant que Délégué régional d'être fédérateur. J'essaie de mettre en place des réunions avec l'aide de la Dieccte locale afin que les Entreprises Adaptées se connaissent et créent un échange.

Nous avons un rôle de conseil notamment lorsqu'il s'agit d'évoquer d'autres possibilités d'exploitation dans différents secteurs d'activités.

Cette année nous avons vu la création d'une Entreprise Adaptée en Guyane. Cela faisait des années que nous militions pour leur donner des pistes de création d'Entreprise Adaptée.

Nous avons un rôle de facilitateur pour que chaque département puisse avoir une offre de place pour les personnes en situation de handicap.

**UNEA :** Quel lien avez-vous auprès des partenaires institutionnels ? Quelle écoute

la Dieccte a-t-elle des besoins des Entreprises Adaptées ?

**JB :** Sur ce plan-là, nous ne pouvons que nous réjouir d'une bonne collaboration avec la Dieccte. Nous avons, par exemple sur la Guadeloupe, vu plusieurs interlocuteurs qui se sont succédés et à chaque fois la communication et l'écoute étaient d'un bon niveau.

Ce partenariat a permis de résoudre certaines situations et, depuis 2006, d'augmenter le nombre de postes financés sur le département de la Guadeloupe ainsi que sur la Martinique. Une attention particulière est menée pendant nos journées décentralisées.

La Dieccte facilite les rencontres et offre même la possibilité de faire ces réunions dans ses locaux.

Elle nous sollicite également pour des demandes particulières de création d'Entreprises Adaptées.

**UNEA :** Quelles sont les différentes collaborations mises en place dans la région entre les Entreprises Adaptées ? Qu'en est-il des relations avec Pôle Emploi et Cap Emploi ?

**JB :** Ici à la Guadeloupe, j'ai plus de contact avec le réseau AGIH Cap Emploi. Dans le cadre de mon Entreprise Adaptée l'AGIPSAH,

nous avons mené à bien une phase de recrutement de téléopérateurs pour notre centre d'appels. Nous avons initié à l'époque, avec leur collaboration, une POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) avant de pouvoir recruter des personnes. Cette collaboration s'est bien passée.

Depuis nous avons gardé de bons contacts. Quand il faut recruter des profils particuliers, nous faisons appel à eux. Ils sont à l'écoute. C'est un véritable partenaire.

Il faut dire que dans notre département nous sommes doublement touchés par ce problème de chômage où les taux sont très élevés comparativement à la France métropolitaine. Tous les acteurs essaient au mieux de faciliter l'intégration dans le milieu ordinaire, au sein des Entreprises Adaptées, des personnes en situation de handicap.

**UNEA :** Quelles sont les principales attentes des Entreprises Adaptées d'Outre-Mer aujourd'hui ?

**JB :** Nous nous apercevons que beaucoup de collectivités et d'entreprises ne savent pas quelles peuvent faire appel à nous pour remplir leur obligation. Nous avons un déficit de commande de la fonction publique par l'article 15 (marché réservé).

Nous devons donc essayer de résoudre ce problème soit en faisant une action commune de communication. Mais nous constatons que, même lors d'événements ou de campagnes de sensibilisation comme la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, les taux de fréquentation ne sont pas importants.

Nous souhaitons un renforcement des relations commerciales entre les entreprises, les collectivités territoriales et les Entreprises Adaptées afin de pérenniser nos emplois, car aujourd'hui nous avons vraiment un niveau trop faible de commandes de prestations de l'ensemble de ces acteurs.

Par ailleurs, compte tenu du fait que nous avons un public vieillissant, nous n'avons pas forcément un taux de consommation de nos aides au poste au maximum. Nous allons donc essayer de mieux rentabiliser notre consommation d'aides au poste afin d'être aidés dans le développement de nos projets.

**UNEA : En tant que DR, quels sont vos projets de développement dans les années à venir pour les Entreprises Adaptées et la région ?**

**JB :** L'un des objectifs était de voir la création d'Entreprise Adaptée en Guyane. Il s'agissait d'un département où jusqu'en septembre dernier, il n'y avait aucune Entreprise Adaptée. C'est une satisfaction.

Nous souhaitons pouvoir l'accompagner mais également faire en sorte qu'il y en ait d'autres. D'ailleurs, certaines Entreprises Adaptées de la région souhaitent investir en Guyane. On a tout à gagner à augmenter cette offre.

Sur la Guadeloupe, avec la Diectte, nous sommes en lien pour voir comment faciliter la création de nouvelles Entreprises Adaptées dans des domaines différents des exploitations que nous menons déjà avec les structures existantes sur ce département.

Ce sont des vellétés nouvelles qu'en tant que Délégué Régional je ne peux que soutenir.

A la Réunion, il y a des Entreprises Adaptées depuis de nombreuses années. Une nouvelle

s'est créée récemment. Il y a des éléments qui laissent à penser qu'il peut y avoir des offres pour les personnes handicapées qui suivent une évolution personnelle dans nos établissements.

Nous avons également des initiatives à mener à Mayotte ainsi qu'à consolider celle de Tahiti. Nous avons une enveloppe d'aide aux postes pas totalement consommée. Mon projet est de soutenir la création d'une Entreprise Adaptée

Dans nos départements, nous avons vraiment la possibilité de faciliter l'inclusion sociale et l'épanouissement de la personne. Notre objectif est de proposer des offres d'emploi aux personnes qui sont touchées par l'inactivité.

**UNEA : Quelques mots pour conclure ?**

**JB :** Il est important que l'ensemble des acteurs sachent que dans la région Dom-Tom, nous sommes à la tête d'entreprises. En tant que professionnels, nous investissons le champ de nos exploitations pour offrir aussi un meilleur professionnalisme de nos salariés.

Nous pensons développer la formation professionnelle à travers la GPEC, la RAE (Reconnaissance des

Acquis de l'Expérience) ainsi que par le biais de la validation des acquis de l'expérience pour les salariés au sein de nos établissements.

Nous avons un double objectif : permettre aux personnes en situation de handicap de remplir leur projet professionnel et parallèlement consolider et augmenter le nombre d'Entreprises Adaptées sur l'ensemble des territoires d'Outre-Mer.

**“ Dans nos départements, nous avons vraiment la possibilité de faciliter l'inclusion sociale et l'épanouissement de la personne ”**

afin de combler le paysage d'offres de service sur toute la région Outre-Mer.

Nous avons des personnes qui ont la capacité d'entrer dans nos établissements, dans le milieu ordinaire. Nous devons consolider les filières entre Entreprises Adaptées et Esat afin de faciliter l'entrée dans le milieu ordinaire des personnes en situation de handicap sortant d'Esat.

## Création de la première Entreprise Adaptée en Guyane

**L**e 22 septembre dernier, l'ADAPEI Guyane a signé le premier contrat d'Objectif triennal pour une Entreprise Adaptée avec les représentants de la DIECCTE.

Cette création marque le lancement d'un nouveau dispositif d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en Guyane.

La création, en Guyane, d'une Entreprise Adaptée permettra d'insérer dans le milieu ordinaire de travail des usagers dont le maintien en ESAT ne se justifie plus, tout en maintenant un environnement bienveillant, en respectant leur rythme et en accompagnant d'une façon

sereine et efficace leurs premiers pas dans un monde de travail, certes ordinaire mais encore adapté. L'objectif est de

**“ L'objectif est de rendre la plus sereine possible l'entrée en milieu ordinaire de travail ”**

rendre la plus sereine possible l'entrée en milieu ordinaire de travail, de limiter au maximum le risques d'échec et si celui-ci survenait, d'en amoindrir l'impact.

### Les Activités

Les secteurs d'activité ont été choisis en tenant compte à la fois des compétences

professionnelles développées par les usagers mais aussi d'opportunités économiques réelles :

- Espaces Verts : certains chantiers ou activités pour lesquels les ESAT pourraient être sollicités ne peuvent être assurés dans le cadre des activités des établissements (ex : travail le samedi) ;

- Valorisation des Déchets en poursuite de filière et dans la continuité de la pratique du développement durable ;

- Standard / Reproduction / Gestion Electronique des Documents : activités nouvelles, dont certaines sont déjà expérimentées à l'ADAPEI ou à l'ESAT.

**ADAPEI de la Martinique :**

**« Notre mission principale reste l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire »**



Photo © ADAPEI de la Martinique



Photo © ADAPEI de la Martinique



Photo © ADAPEI de la Martinique

« Notre mission principale reste l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire ». C'est en ces termes que Laurent JEAN-LOUIS, chargé de mission à l'ADAPEI de la Martinique rappelle ses objectifs.

Créée en 1992, cette structure a tout d'abord démarré avec une activité d'agriculture, d'entretien d'espaces verts, et de mise à disposition de salariés pour des activités diverses auprès de leurs clients. Toutefois, l'activité agricole n'étant pas viable, il a fallu que la direction se diversifie et oriente sa stratégie vers le développement d'une activité plus rentable.

C'est ainsi qu'en 2004, elle met en place une structure de blanchisserie aseptique. Seule sur l'île à proposer cette prestation, l'Entreprise Adaptée prend de l'ampleur. Aujourd'hui elle compte avec cette nouvelle activité 40 salariés en situation de handicap.

« Cette concentration verticale nous autorise à reprendre beaucoup d'espoir et de confiance et nous sommes en train de gagner des combats que nous pensions trop compliqués », confie le responsable. En effet, l'Entreprise Adaptée a connu des difficultés économiques et a pu compter sur le soutien de l'association pour continuer ses activités et pérenniser ses postes. Confiant, Laurent JEAN-LOUIS, indique : « Nous sommes en train de revenir à l'équilibre sur les résultats et nous pensons effectivement que sur les

trois prochaines années nous aurons tout reconstruit. Nous pourrions ainsi partir vers d'autres projets de développement ou de croissance de notre effectif. »

La blanchisserie est organisée pour traiter le linge avec un certain protocole. Une zone « sale » est séparée de la zone « propre ». Equipée de sas de réception du linge sale,

mis en place des outils performants. »

Cette première phase d'aménagement a permis que l'outil soit bien utilisé. L'Entreprise Adaptée va entamer une deuxième phase axée sur la maîtrise des énergies « comme l'eau, l'électricité, le carburant le gaz et le rejet des eaux usées ».

**“ Les partenaires nous font confiance, le projet est porté également par l'ensemble des salariés ”**

le linge est traité de manière à bloquer les bactéries « grâce à un système de climatisation qui tourne continuellement ».

Tout comme le traitement du linge, son transport est également soumis à un protocole strict.

Pour être performants, l'Entreprise Adaptée a mis en place un important programme de formation sur le système HACCP, sur les questions d'hygiène et de sécurité.

En 2013, l'Entreprise Adaptée réajuste l'outil pour une meilleure rentabilité et une sécurisation de la production : « On a confectionné un outil sur roulette qui rampe au-dessous de la machine empêchant le drap de toucher le sol. On a

Ces projets renforcent l'objectif premier qu'est de revenir à un équilibre financier dans les deux prochaines années. « Nous avons décroché des marchés ambitieux auprès de nombreuses entreprises privées et publiques. Les partenaires nous font confiance », signale Laurent JEAN-LOUIS tout en indiquant que « le projet est porté également par l'ensemble des salariés. »

Et c'est avec une certaine fierté qu'il termine en soulignant que cette « Entreprise Adaptée est une réussite sociale et un modèle dans le monde associatif qui prend en charge des personnes en situation de handicap et se bat pour leur insertion ».

## L'Accessible : « nous privilégions la proximité et la qualité de notre service »

L'Entreprise Adaptée l'Accessible a été créée en 2004 afin de développer une activité de restauration et de buanderie répondant aux besoins d'une Maison d'accueil spécialisée (MAS).

Installée sur le même site que la MAS, elle gère au niveau de la restauration, la production des petits déjeuners et leur service sous forme de charriot repas, ainsi que les repas du midi et du soir sur place dans un réfectoire qui accueille l'ensemble des usagers et encadrants.

L'Accessible produit également les repas d'une autre maison d'accueil spécialisée de la même association pour le midi et le soir ainsi que pour un Esat situé dans une autre commune.

« On a un service pour 300 repas jour. Toutefois, notre équipement nous permettrait de monter jusqu'à 500 repas jour », signale le Directeur Bernard Vaty.

Dans une perspective de développement du service restauration, l'Entreprise Adaptée vient de s'équiper d'une cellule de refroidissement à laquelle s'ajoutera d'une salle de stockage froide de façon à pouvoir assurer une production amenée à monter en volume.

L'Entreprise Adaptée a également investi dans un véhicule frigorifique permettant d'assurer des livraisons sur des distances plus importantes sur l'ensemble du département.

Les 15 salariés de l'activité ont reçu plusieurs formations, notamment sur la méthode HCCP, et sur le plan des métiers sanitaires. « On a régulé l'ensemble des fiches de postes de façon à détailler le contenu précis des postes avec les responsabilités de chacun en termes de prise de température, de conditionnement, de traçabilité des aliments, de l'arrivée des marchandises, et sur le traitement en interne avec marche en avant jusqu'à la production et l'échantillonnage de chaque production avec leurs contrôles », explique Bernard Vaty qui souligne que chaque procédure mise en place assure une traçabilité sans faille.

Par ailleurs, en 2014, l'Entreprise Adaptée a entrepris des travaux de mises aux normes de la cuisine (canalisation, évacuation, remplacement des appareils de cuisine).

Chaque mois, elle produit un audit permettant de vérifier le maintien des conditions de fonctionnements optimales en cuisine et de les améliorer le cas échéant.

L'activité buanderie, qui compte 9 salariés, est également liée à la MAS puisqu'elle traite l'ensemble du linge et des vêtements des résidents et du personnel. 200 kg de linge sont traités par jour. Ramassé quotidiennement le matin, il est remis propre, repassé et plié sous cellophane dans l'après-midi.

L'Entreprise Adaptée travaille également pour le compte de clients extérieurs parmi lesquels Eiffage.

Toutefois, face à la concurrence sur cette activité, l'Accessible axe plutôt ses projets de développement sur la partie restauration. « Pour l'activité buanderie, nous préférons privilégier la proximité et la qualité de notre service pour l'ensemble de nos clients », confie le directeur qui nous informe, par contre, pour l'activité restauration, vouloir « aménager un local dans la zone industrielle qui deviendrait à terme un point de vente des repas fabriqués ». Un projet qui permettrait ainsi d'accroître le nombre d'emplois de travailleurs en situation de handicap.

## Pilot Services Martinique : « les entreprises réalisent, maintenant, l'intérêt de faire appel aux Entreprises Adaptées »

Après 25 ans d'expérience en tant que chef d'entreprise, Brigitte Jumontier a souhaité redonner du sens à son projet professionnel. Avec son associé, tous deux en situation de handicap et évoluant dans le domaine social dans un centre de formation et d'accompagnement à l'emploi, ils décident de créer une Entreprise Adaptée : « On voulait apporter quelque chose. »

Après avoir présenté leur projet à la DIECCTE, ils obtiennent leur agrément. Pilot Services Martinique naît le 1er août 2013 offrant des prestations administratives et tertiaires.

La première phase est comme toute entreprise : la prospection. C'est ainsi que Brigitte Jumontier rencontre son futur client, La Poste. « Mon interlocuteur était très intéressé par notre offre d'autant que La Poste a une politique très active concernant les personnes handicapées. »

L'Entreprise Adaptée réalise le façonnage post-pressé. « Nous traitons les imprimés publicitaires pour la Poste », explique la

dirigeante.

Le choix des prestations répondait à un vrai besoin des entreprises. Comme l'explique la dirigeante, « la politique des entreprises en Martinique est de se recentrer vers leur cœur de métier, et de laisser les Entreprises Adaptées gérer les tâches périphériques ».

Pilot Services Martinique compte 15 salariés. Tous ont été formés au façonnage même s'ils avaient déjà des qualifications avec des niveaux Cap/BEP. « Ce sont des personnes qui voulaient travailler, qui ont eu des accidents dans leur vie professionnelle ou qui ont des maladies génétiques. Ils étaient gagnés par la motivation de travailler », indique la dirigeante.

Aujourd'hui, La Poste est leur principal client et représente 70 % du chiffre d'affaires. « Nous stabilisons cette activité mais nous travaillons parallèlement sur d'autres activités comme l'accueil téléphonique (réclamations premier niveau), la gestion du courrier et sur le multi-service au sein des entreprises (le secrétariat, le classement, la numérisation, l'archivage) », indique-t-elle.

Consciente de la problématique du monoclient, les dirigeants sont en plein développement pour la diversification de leurs activités. « Nous avons des contrats déjà signés avec de grosses entreprises (des banques, des entreprises para-publiques, des entreprises privées). »

Seule Entreprise Adaptée en Martinique à offrir cette panoplie de prestations, Brigitte Jumontier avoue être sur un secteur porteur. D'autant plus que « les entreprises réalisent, maintenant, l'intérêt de faire appel aux Entreprises Adaptées ». En effet, les entreprises manquaient d'information quant à la valorisation de leur contribution. Aujourd'hui, elles prennent conscience qu'elles peuvent déduire de leur contribution une partie des prestations faites auprès du secteur adapté et, de ce fait, qu'elles participent à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pleine de dynamisme, Brigitte Jumontier veut développer son modèle et investir dans un département voisin. C'est ainsi qu'elle souhaite s'installer en Guyane.

## L'Entreprise Adaptée Les Tidalons engagée dans l'accompagnement social de ses salariés

L'Entreprise Adaptée es Tidalons raconte à elle seule l'évolution du secteur adaptée au cours des 10 dernières années.

Le premier atelier protégé est créé en 1994 par le CRIPH (Comité régional d'insertion pour les personnes handicapées), une association rassemblant une majorité de parents ne trouvant pas de solution pour leurs enfants en situation de handicap. « L'idée était de mettre en place un duo d'établissements, le CAT et l'Atelier protégé, association de structures que l'on retrouvait beaucoup à l'époque », explique le dirigeant Dominique Samuel.

Ouvrant ses portes avec une dizaine de places dans la région sud à St-Pierre, il est suivi d'un deuxième atelier protégé basé dans le Nord de l'île à St-Denis avec cinq places. « Notre objectif était de sortir du CAT, des personnes en capacité de se retrouver sur le marché du travail puis dans le milieu ordinaire du travail. Pendant des années on a utilisé ce système de promotion du CAT vers l'atelier protégé, avec des activités liées à du reconditionnement de compteurs électriques ou de petits travaux à façon », explique le dirigeant.

Le changement s'opère en 1999 avec la prise en main par une nouvelle association, l'AFL. Dominique Samuel prend la direction des établissements et réfléchit aux activités qui peuvent être développées au sein de l'atelier protégé.

C'est ainsi qu'à Saint-Pierre, il a l'idée de reprendre une cartonnerie en difficulté et de réactiver les activités de consommation de carton. « Nous voulions développer une activité autour d'un métier », indique-t-il.

Parallèlement, à Saint-Denis, l'association décide d'acheter des ateliers de reliure permettant ainsi d'offrir une nouvelle activité aux salariés de l'atelier protégé.

En 2005, les ateliers protégés deviennent des Entreprises Adaptées. On passe du milieu médico-social au milieu ordinaire de travail. Face à ce changement, la direction prend conscience de l'importance de trouver une activité plus lucrative pour pérenniser les emplois des travailleurs en situation de handicap. C'est ainsi qu'avec l'aide de la Dieccte, elle ouvre à l'Ouest de l'île une activité d'imprimerie.

Toutefois, l'équilibre entre les trois activités de l'Entreprise Adaptée reste fragile et la direction décide de passer une étape supérieure et de se professionnaliser davantage.

En 2006, une nouvelle activité de nettoyage industriel voit le jour sur l'ouest du département et en 2009, dans le Nord, une activité de garage est créée offrant des services à la fois aux particuliers et aux entreprises. « Nous professionnalisons les salariés. Les recrutements nous permettent de prendre des personnes ayant une connaissance de la mécanique automobile. Nos salariés vont au bout de leur formation. L'intérêt pour nous c'est aussi de pouvoir les accompagner pour aller jusqu'à un CAP ou se spécialiser dans ce domaine », précise Dominique Samuel.

handicapée dans ce qu'elle est, dans sa valeur, dans ce qu'elle peut apporter à la société en étant actionnaire d'une coopérative », explique Dominique Samuel qui rappelle la volonté de l'association d'accompagner socialement les personnes en situation de handicap.

« Nous veillons aux intérêts de l'Entreprise Adaptée en lui assurant une pérennité », confie-t-il tout en rappelant : « Nous nous sommes engagés dans une démarche de professionnalisation qui permet à la personne handicapée de s'insérer dans l'emploi et de rebondir dans une vie qui ne la pas forcément gâtée. On ne cherche pas le profit économique en lui-même mais le profit social. Nous sommes dans une démarche de pérennisation des emplois. »

**“ On ne cherche pas le profit économique en lui-même mais le profit social. Nous sommes dans une démarche de pérennisation des emplois ”**

Récemment, en août 2014, l'Entreprise Adaptée débute une autre activité répondant à un besoin interne de l'association : celle des transports des enfants de leur domicile vers l'établissement et assurant le retour le soir.

Le développement de ces diverses activités entraîne une augmentation de l'effectif. En 2014, l'Entreprise Adaptée recrute une vingtaine de personnes, faisant ainsi passer son contingent de 32 à 43 EQTP.

Les trois sites aujourd'hui fonctionnent de manière autonome. Leur prochain objectif est, d'une part, la mise en place d'une convention collective : « Avec l'aide de la Dieccte, nous travaillons sur ce projet pour, à la fois, se mettre en conformité et offrir des possibilités d'évolutions salariales aux Travailleurs en situation de handicap que nous employons. »

D'autre part, l'Entreprise Adaptée souhaite passer à un statut de société coopérative d'intérêts collectifs (SCIC). « Ce choix signifie pour nous une reconnaissance de la personne

# L'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

L'article 11 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) vient rénovier l'agrément « entreprise solidaire ». S'il change de nom et devient agrément «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ou agrément ESUS) il clarifie surtout le périmètre des structures éligibles. Désormais, seules les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire pourront en bénéficier. Les critères d'obtention évoluent mais l'objet reste le même : flécher vers les entreprises d'utilité sociale les financements privés et notamment ceux issus de l'épargne salariale solidaire.

## QU'EST-CE QUE L'AGRÈMENT ESUS ?

Les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) se distinguent par leur but d'utilité sociale (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable) et l'orientation de leurs excédents vers la poursuite de leur activité souvent non lucrative. L'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) leur permet de bénéficier d'aides et de financements spécifiques, notamment accession à l'épargne salariale solidaire et réductions fiscales.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR L'AGRÈMENT ESUS ?

**A**vant tout il est nécessaire d'être une entreprise entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (au sens de l'article 1er de la loi relative à l'ESS).

Les structures concernées sont :

- Les associations ;
- Les coopératives ;
- Les fondations ;
- Les mutuelles ou unions relevant du code de la mutualité ;
- Les assurances mutuelles relevant du code des assurances ;
- Les sociétés commerciales sous certaines conditions (utilité sociale, principes de gestion, gouvernance : voir article 1er de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS).

**Si votre entreprise relève bien du périmètre de l'ESS elle doit également se conformer à des critères supplémentaires pour prétendre à l'agrément. Les cinq conditions à respecter sont :**

### Condition N°1 : Rechercher une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi ESS

L'utilité sociale peut être reconnue dans une des conditions suivantes :

- Soutenir des personnes en situation de difficulté économique, sociale, médico-sociale ou personnelle ;

- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles ;

- Concourir au développement durable, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que l'activité soit liée à l'un des deux critères précédents.

### Condition N°2 : Avoir des charges d'exploitations impactées par la recherche de l'utilité sociale

Cette condition se mesure au cours des 3 derniers exercices clos (ou a minima sur un exercice).

L'une ou l'autre des deux conditions suivantes doit être remplie (voir décret du 25 juin 2014 article 1) :

- Soit les charges d'exploitation liées aux activités participant à la recherche de l'utilité sociale représente au moins 66% de l'ensemble des charges d'exploitation du compte de résultat de l'entreprise ;

- Soit le rapport entre d'une part, la somme des dividendes et la rémunération des concours financiers non bancaires et d'autre part, la somme des capitaux propres et des concours financiers non bancaires, est inférieur au taux moyen de rendement des coopératives majoré d'un taux de 5%.

### Condition N°3 : Encadrement de la politique de rémunération

La politique de rémunération de l'entreprise doit avoir une échelle de salaires respectant deux conditions (voir décret du 25 juin 2014 article 2) :

- La somme moyenne versée, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux payés n'excède pas, sur une année et pour un temps complet, 7 fois la rémunération annuelle d'un salarié au smic ou au salaire minimum de branche si ce dernier est plus élevé.

- La somme moyenne versée, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux payé n'excède pas, sur une année et pour un temps complet, 10 fois la rémunération annuelle d'un salarié au smic ou au salaire minimum de branche si ce dernier est plus élevé.

### Condition N°4 : Les titres de capital de l'entreprise

Les titres de capital de votre entreprise, lorsqu'ils existent, ne doivent pas être admis aux négociations sur un marché d'instrument financier, français ou étranger.

### Condition N°5 : motions obligatoires dans les statuts de l'Entreprise

Les conditions N°1 et N°3 doivent être inscrites dans les statuts de l'Entreprise.



## QUELLES SONT LES ENTREPRISES AGRÉES DE DROIT ?



Photo © LD

C'est l'article L3332-17-1 du code du travail qui précise ces conditions.

Voici la liste des entreprises, qui respectant l'obligation mentionnée à la condition N° 4 sont agréées de droit :

- Les entreprises d'insertion ;
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- Les associations intermédiaires ;
- Les ateliers et chantiers d'insertion ;
- Les organismes d'insertion sociale relevant de l'article L. 121-2 du code de l'action sociale ;
- Les services de l'aide sociale à l'enfance ;
- Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- Les régies de quartier ;
- Les entreprises adaptées ;
- Les centres de distribution de travail à domicile ;
- Les établissements et services d'aide par le travail ;
- Les organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Les associations et fondations reconnues d'utilité publique et considérées comme recherchant une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi ESS ;
- Les organismes agréés mentionnés à l'article L. 265-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les établissements et services accompagnant et accueillant des enfants et des adultes handicapés.

Sont assimilés aux ESUS :

- Les organismes de financement dont l'actif est composé d'au moins 35 % de titres émis par des entreprises de l'économie sociale et solidaire, dont au moins 5/7 de titres émis par des entreprises agréées ESUS.
- Les établissements de crédit dont au moins 80 % des prêts et des investissements sont effectués en faveur des entreprises solidaires d'utilité sociale (agréées ESUS).

## QUELLE EST PROCÉDURE D'AGRÈMENT ?

### Retrait du dossier et dépôt de la demande

Les demandes d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » doivent être effectuées auprès de la Dirrecte (DIREction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de votre département par le représentant légal de votre structure.

La demande peut s'effectuer à tout moment de l'année.

### Composition du dossier

Son contenu a été précisé par l'arrêté ministériel du 5 août 2015. Une fois rempli il vous sera nécessaire de l'envoyer en trois exemplaires, par

courrier recommandé, au préfet de votre département ou du département de votre principal établissement.

Le contenu est différent si l'entreprise est agréée de droit ou non. Il contient :

Une fois rempli il vous sera nécessaire d'envoyer le dossier en trois exemplaires, par courrier recommandé, au préfet de votre département ou du département de votre principal établissement.

### Durée du délai d'instruction

Deux mois à compter de la réception du dossier complet. L'absence de réponse au-delà de ce délai vaut acceptation.

### Durée de validité de l'agrément

- Cinq ans pour les entreprises créées depuis plus de trois ans à la date de la demande d'agrément.

- Deux ans pour les entreprises créées depuis moins de trois ans à la date de la demande d'agrément.

### Renouvellement de l'agrément ESUS

En complément du dossier de demande, l'entreprise devra justifier du respect des conditions inhérentes au label ESUS durant toute la période de son agrément précédent.

Entreprise non agréée de droit	Entreprise Agréée de droit
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche de demande d'agrément conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté</li> <li>- Une copie des statuts en vigueur</li> <li>- Un extrait du registre du commerce et des sociétés, le cas échéant</li> <li>- Les trois derniers comptes annuels approuvés et le dernier rapport d'activité approuvé, lorsqu'ils existent</li> <li>- Des comptes de résultat prévisionnels pour les exercices correspondant à la durée de l'agrément demandé</li> <li>- Une attestation du dirigeant que la condition du 4° du I de l'article L. 3332-17-1 est respectée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une copie des statuts en vigueur</li> <li>- Tout document permettant de démontrer l'appartenance de l'entreprise à la liste du II de l'article L. 3332-17-1</li> <li>- Une attestation du dirigeant que la condition du 4° du I de l'article L. 3332-17-1 est respectée.</li> </ul>

## SITUATION TRANSITOIRE AVEC L'ANCIEN AGRÈMENT « ENTREPRISE SOLIDAIRE »

L'article 97 de la loi précise que les entreprises qui bénéficiaient, au 31 juillet 2014, date d'entrée en vigueur de la loi, de l'agrément « entreprise solidaire », bénéficient

automatiquement du nouvel agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » :  
 - Pour la durée restante de validité de l'agrément si celle-ci dépassait 2 ans (soit après le 31/07/2016).

- Pour 2 ans si la durée restante de validité était inférieure à 2 ans (soit avant le 31/07/2016).

# e-FormAdapt

Le logiciel de Gestion de Compétences en **Entreprises Adaptées**



*Un outil simple pour accompagner le développement de votre capital humain et de votre performance sociale*

À travers la démarche GPEC et l'utilisation du logiciel e-FormAdapt, le dirigeant d'Entreprise Adaptée est en capacité d'avoir une vision précise des actions de formation à mettre en place pour sécuriser les parcours professionnels de ses salariés et pour mener à bien les projets de l'entreprise.

«La GPEC déployée est complète et permet de faire évoluer le personnel, de maîtriser tous les risques socio-professionnels, la pyramide des âges, la gestion de la parité et de pouvoir mesurer le développement des compétences de nos salariés.»

Michaël Leclair, Dirigeant de l'Entreprise Adaptée APF de Ludres.

«Le déploiement de l'outil de GPEC, e-FormAdapt, est un point fort de progrès.»

Sylvain Dupic, Dirigeant de l'Entreprise Adaptée Promut Dijon.



Si vous souhaitez structurer votre démarche GPEC et avoir plus de renseignements sur l'outil, contactez l'UNEA au 01 43 22 04 42.



**NOUVEAU**

# La lettre de l' **unea**

Union Nationale des Entreprises Adaptées

**Abonnez-vous  
à notre  
newsletter !**

Et retrouvez **tous les  
15 jours** notre actualité  
dans votre **boîte mail**

**www.unea.fr**